



## Descriptif du programme d'achat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 septembre 2006

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'« AMF »), le présent descriptif de programme de rachat d'actions propres a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires de S.T. Dupont (ci-après la « Société ») du 8 septembre 2006.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société ([www.st-dupont.com](http://www.st-dupont.com)) ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'AMF, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L. 212-13 du règlement général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de S.T. Dupont et mis en ligne sur son site Internet ainsi que sur celui de l'AMF.

### I. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

#### 1. Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions propres sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de S.T. Dupont du 8 septembre 2006.

Dans le cadre de l'autorisation donnée l'assemblée générale, celle-ci confère tous pouvoirs au Directoire de la Société pour décider de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres et en fixer les modalités, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour en conclure et effectuer tous les actes courants et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire.

#### 2. Actions et part du capital détenus directement ou indirectement par la Société

Au 24 aout 2006, le nombre d'actions propres détenues de manière directe et indirecte par S.T. Dupont s'élève à 11 908 actions représentant 0.0028% du capital social de la Société.

#### 3. Répartition par objectifs des actions détenues par S.T. Dupont au 24 août 2006

Au 24 aout 2006, l'affectation des actions propres détenues par S.T. Dupont s'établit comme suit :

[Annulation]	-
[Croissance externe]	-
[Attribution aux salariés]	-
[Contrat de liquidité]	11 908
[Autre affectation le cas échéant]	-

#### **4. Objectifs du programme de rachat d'actions**

S.T. Dupont souhaite disposer de la possibilité de mettre en oeuvre un programme de rachat de ses propres actions.

Ce programme se substituera à un précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 septembre 2005, les objectifs de ce programme étant :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer des actions gratuites aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de groupe,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'AMF, et , plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont subordonnés à l'adoption par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la neuvième résolution qui lui est soumise, et sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

#### **5. Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques des actions pouvant être acquises par S.T. Dupont**

Les rachats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social de la Société, soit, à la date du 8 septembre 2006, 42 422 672 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ne pourront amener la Société à détenir, compte tenu des actions déjà détenues, plus de 10% de son capital social.

Sur la base du capital social de S.T. Dupont, et compte tenu de la détention de 11 908 actions propres au 8 septembre 2006, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 42 410 764 actions.

Le prix maximum d'achat par la neuvième résolution soumise à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 septembre 2006 est de 0,3 euros par action, ce qui représente un investissement théorique maximal de 12 723 229,2 euros.

Les actions visées par le programme de rachat d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Nature des titres : actions ordinaires, de même catégorie, cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris

Libellé : S.T. Dupont

Numéro Euroclear : 5419

Code ISIN : FR0000054199

#### **6. Durée du programme de rachat d'actions**

L'autorisation de rachat d'actions accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 septembre 2006, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution qui lui sera soumise, sera consentie pour une période de dix-huit mois suivant cette date, soit jusqu'au 8 mars 2008.

#### **7. Modalités d'achat**

Les actions pourront être achetées en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché, et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat d'actions) dans les conditions prévues par les autorités de marché.

En cas d'utilisation d'instruments financiers, la Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

Le programme de rachat d'actions pourra, le cas échéant, être utilisé dans les limites autorisées par la réglementation boursière.

## II. OPERATIONS EFFECTUEES DANS LE CADRE DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Des actions ont été acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions antérieurs ou du précédent autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de S.T. Dupont du 9 septembre 2005.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 9 septembre 2005 au 24 août 2006
--

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte<sup>1</sup> : 0,0028%

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant

Nombre de titres détenus en portefeuille au 24 août 2006 : 11 908

Valeur comptable du portefeuille au 24 août 2006 : 42 167,51

Valeur de marché du portefeuille au 24 août 2006<sup>2</sup> : 1 166,98

*(1) Au sens de l'article L. 225-210 du Code de commerce*

*(2) Calculée sur la base d'un cours moyen de 0,10 euros correspondant au cours moyen de S.T. Dupont du 1er au 31 juillet 2006*

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
<b>Nombre de titres</b>	1 147	1 452	<b>Options d'achat achetées</b>	<b>Achats à terme</b>	<b>Options d'achat vendues</b>	<b>Ventes à terme</b>
<b>Échéance maximale moyenne</b>			-	-	-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	4,54	4,73	-	-	-	-
<b>Prix d'exercice moyen</b>	Néant	Néant	-	-	-	-
<b>Montants</b>	5 204,68	6 874,93	-	-	-	-

La société n'a pas utilisé d'instruments dérivés dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions et ne détient aucune position ouverte sur produits dérivés au jour de la publication du présent prospectus